



SOCIÉTÉ  
VERVIÉTOISE  
D'ARCHÉOLOGIE  
ET D'HISTOIRE

---

**BULLETIN TRIMESTRIEL**

Octobre-Décembre 2014

**Programme des conférences** qui auront lieu à 14 h. 30 au  
Musée des Beaux-Arts de la ville de Verviers, rue Renier 17.

Le samedi 25 octobre : Catherine BAUWENS, *les fouilles autour de l'hôtel de ville de Verviers.*

Le samedi 20 décembre : Samuel LUCAS, *De l'A4 au V2, de sa conception à son utilisation militaire.*



### **Journée de l'Histoire**

*Notre région au début de la guerre 1914.*

Le samedi 22 novembre 2014 au Centre Touristique de la Laine et de la Mode (Aqualaine) à partir de 9 h. 30.

Programme détaillé et informations pratiques en pages 10 et 11.



### **Bibliothèque**

La bibliothèque est accessible aux membres en règle de cotisation le jour des conférences, de 13 heures à 14 h. 15. Elle se situe au Centre touristique de la laine et de la mode (CTLM), rue de la Chapelle 30 à Verviers (entrée par la première porte à droite du porche).

La bibliothèque sera fermée le 22 novembre

### **Cotisations**

Pour l'année civile 2014 leur montant reste fixé à :

- 25 euros pour les membres résidant en Belgique ;
- 30 euros pour ceux des autres pays européens ;
- 35 euros pour ceux ayant leur résidence ailleurs dans le monde.

Compte de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire :  
IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB

## Les octrois à Verviers sous le régime français

Sous l'Ancien Régime, un droit d'entrée des marchandises était perçu aux entrées des villes. À Liège, on l'appelait le *tourni* ; en France, l'octroi. Cette contribution indirecte, malgré les ressources, souvent importantes, qu'elle apportait aux communes avait été supprimée le 19 février 1791 par l'Assemblée Nationale. La Révolution n'ayant pas résolu le problème des finances publiques, le Directoire dut songer à assister les caisses municipales qui étaient au plus mauvais point par rapport à celles de l'État. Certaines villes (Versailles et Paris, par exemple) avaient un déficit considérable. Le gouvernement rétablit les octrois par les lois des 27 vendémiaire (18 octobre) et 11 frimaire de l'an VII (1<sup>er</sup> décembre 1798). Désormais les dépenses des communes devaient être couvertes par les revenus des biens communaux et par les octrois. Au 18 brumaire (9 novembre 1799), 34 villes étaient pourvues de bureaux de perception et ce nombre fut considérablement

augmenté sous le Consulat. Des octrois dits de bienfaisance sont créés le 5 ventôse an VIII (24 février 1800) pour venir en aide aux communes<sup>1</sup>.

En juillet 1803, le Conseil communal de Verviers délibère sur l'établissement d'un Bureau public de pesage, mesurage et jaugeage prévu par la loi du 29 floréal an X. Prévoyant les dépenses, les municipaux affirment : « La ville qui se trouve, pour ainsi dire sans ressources, ne pourrait faire face à la création du Bureau sans l'établissement préalable d'un octroi de bienfaisance en sa faveur. » Plus loin : « L'efficacité du Bureau de pesage ne pourra se faire sentir que du moment où cet octroi de bienfaisance sera en activité dans la ville ; ce sera seulement alors qu'on pourra compter sur quelque avantage parce que les contestations seront fréquentes et que, pour les aplanir, on devra recourir aux pesage, mesurage et jaugeage publics. »

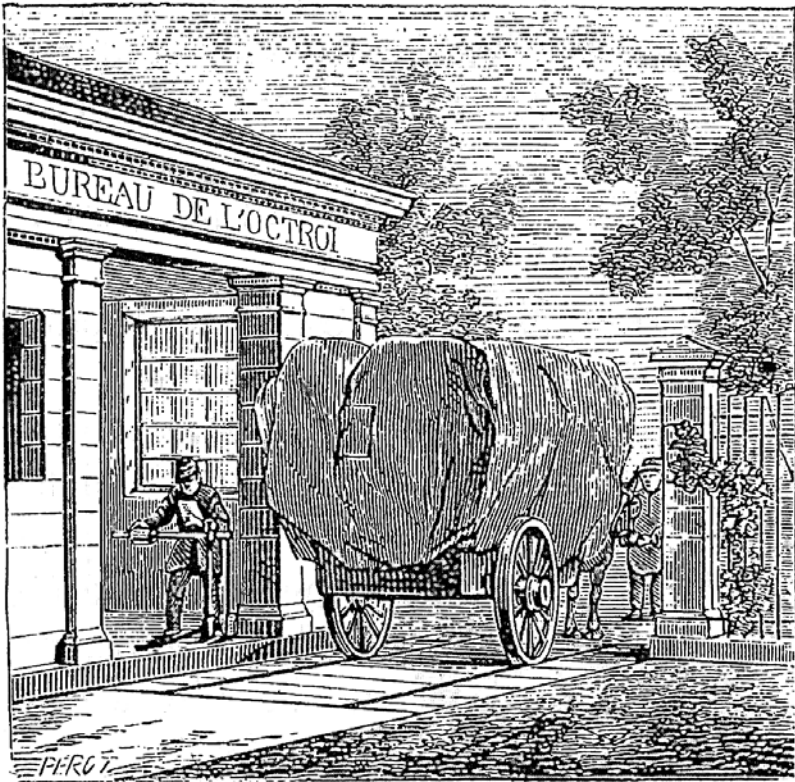
La municipalité verviétoise avait déjà entamé des démarches

<sup>1</sup> Jacques GODECHOT, *Les institutions de la France sous la République et l'Empire*, Paris, P.U.F., 1968, pp. 170, 503-514.

pour obtenir la perception de cet octroi. La session de l'an IX (1801) a été spécialement consacrée aux études préliminaires. Un projet de tarif est approuvé le 14 germinal an XI (4 avril 1803) par le Ministre de l'Intérieur mais c'est seulement le 1<sup>er</sup> floréal

an XII (21 avril 1804) que l'on recevra l'autorisation officielle. Un mois après, le 1<sup>er</sup> prairial (21 mai), les employés de l'octroi prêteront serment entre les mains du juge de paix.

La proximité de la municipalité de Hodimont amena le Conseil



G. BRUNO, *Le tour de France par deux enfants*, Paris, Belin, 1877, p. 99.

**OCTROI ET BASCULE.** — Aux portes de toutes les villes sont des bureaux d'octroi où l'on doit payer les droits d'entrée sur les marchandises. — Pour peser les voitures et fixer le poids des marchandises qu'elles portent, on les fait passer sur la plateforme d'une bascule. Cette plateforme, à l'aide d'un levier, soulève le fléau d'une balance qui se trouve à l'intérieur du bureau d'octroi, et l'employé lit, sur le bras de fer, le nombre de kilogrammes.

municipal de Verviers à proposer, le 25 octobre 1806, une perception de l'octroi en commun et que le produit net qui en proviendra soit partagé à raison de quatre cinquièmes pour la ville de Verviers et d'un cinquième pour Hodimont.

La proposition tenait compte des considérations suivantes :

1° Les deux endroits placés dans une vallée étroite traversée par la Vesdre et séparés seulement par un petit ruisseau ne doivent, par leur position, former qu'une seule et même commune ;

2° Tout établissement du genre de celui de l'octroi doit nécessairement leur être commun ;

3° Hodimont situé à l'ouest de la ville semble en être le faubourg et devrait par sa situation topographique en faire partie ;

4° La réunion de notre pays à la France a fait disparaître l'inconvénient qui existait sous l'ancien gouvernement relativement à cette réunion et que Hodimont, quoique séparé seulement (comme on vient de le dire) par un filet d'eau, était sous la domination autrichienne et Verviers sous celle du prince-évêque de Liège ;

5° Cette réunion serait avantageuse non seulement sous le rapport de l'octroi mais encore sous celui de l'administration ;

6° Verviers ayant une population de 9900 habitants et Hodimont et environs seulement 1603, il serait absolument superflu de placer un [bureau] d'octroi dans chacune de leur commune et celui établi à Verviers suffira pour ces deux endroits.

La proposition a été acceptée par le Ministère.

En 1806, le bénéfice net produit a été de 48.904,98 francs. Il se partagea comme suit : le dixième au gouvernement pour le pain de soupe des soldats, le cinquième du restant à Hodimont, les quatre cinquièmes à Verviers. En l'an XIII (1805), Verviers affectait les trois septièmes de sa part à la caisse communale, trois septièmes aux hospices et un septième au Bureau de Bienfaisance.

Les bureaux de perception de l'octroi se trouvaient :

1° à Hodimont, à la réunion des chaussées de Rechain et de Hodimont ;

2° à la porte de la Xhavée ;

3° à celle de Heusy ;

4° à celle de Sommeleville ;

5° au pont de l'hôpital des vieilles gens (pont d'Andrimont).

Le bureau central se trouvait au couvent des Sépulchrines (rue du Collège).

À partir de l'établissement de l'octroi, la situation des finances de la ville de Verviers, sans être brillante, s'améliora ; le produit de l'octroi formant de loin la plus importante de ses ressources<sup>2</sup>.

Aux temps du royaume des Pays-Bas, l'octroi municipal continua à être la principale source des revenus ordinaires de la ville. Pour la facilité du service les communes de Verviers et de Hodimont avaient été antérieurement réunies. Le bénéfice net se partageait toujours dans la proportion de 1/5 pour Hodimont et de 4/5 pour Verviers. Un arrêté royal du 3 décembre 1818 stipula que désormais le partage se ferait dans la proportion des populations des deux communes ; la population de Verviers augmenta plus vite que celle de Hodimont ; la part revenant à Verviers progressa plus rapidement que celle de Hodimont et en 1829 Verviers toucha les huit neuvièmes du

bénéfice net, soit une somme de 49.333,02 florins<sup>3</sup>.

Après la Révolution de 1830 et la création du royaume de Belgique, la ville a continué à percevoir les octrois. Or, « depuis 1844 on protestait contre l'exagération de leurs tarifs et, en 1845, leur disparition avait été demandée. L'enquête sur le travail avait conclu dans le même sens : elle faisait observer qu'à Liège, par exemple, l'octroi prélevait, au profit de la ville, le dixième des revenus du père de famille de la classe ouvrière. Le ministère de Theux avait appelé sur ce point, en 1846, l'attention des gouverneurs de provinces. Mais comment trouver le moyen de compenser les pertes financières que la suppression des octrois ferait supporter aux 78 communes qui en possédaient ? La création d'un fonds communal servant à les indemniser permit à Frère-Orban, ministre des Finances, de réaliser la réforme depuis si longtemps attendue. Après quelques remous et quelques modifications, la loi fut votée le 18 juillet 1860, le 21 étant la date fixée pour la

<sup>2</sup> Dr Jean LEJEAR, *Histoire de la ville de Verviers – Période française : 1794-1814*, in BSVAH, tome IV, 1903, pp. 145-147.

<sup>3</sup> Dr Jean LEJEAR, *Histoire de la ville de Verviers – Période hollandaise et Révolution belge de 1830 : 1814-1830*, in BSVAH, tome VII, 1906, p. 105.

démolition des barrières. La décision ne débarrassait pas seulement les grandes villes de la ceinture de péages dans laquelle elles étouffaient, elle n’y diminuait pas seulement le prix des denrées, elle facilitait encore dans tout le pays les échanges et la circulation »<sup>4</sup>.

À Verviers, la mémoire des octrois se rencontre dans le petit bâtiment néo-classique transféré de la porte de la Xhavée au rond-point et dans celui de Hodimont établi rue de la Grappe où se trouvait le bureau de perception.

Alex. DOMS

\* \* \*

Des deux bâtiments subsistants cités ci-dessus, celui du boulevard des Gérardchamps déplacé de quelques mètres suite à l’élargissement de la rue d’Ensisval en 1969<sup>5</sup> n’est pas classé mais est en bon état. Celui du 40-42 rue de la Grappe, classé depuis le 30 septembre 1982<sup>6</sup> s’est lui considérablement dégradé depuis lors et nécessiterait une intervention urgente comme on peut le voir sur des photos récentes<sup>7</sup>.

Un troisième bâtiment d’un tout autre style porte une pierre

<sup>4</sup> Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1952, tome IV, p. 104. – Jules GARSOU, *Frère-Orban*, Collection « Notre Passé », 4<sup>e</sup> série, IV, Bruxelles, 1945, pp. 38-39.

<sup>5</sup> Jean-Marie NIZET, *L’octroi du Rond-Point Kermadec*, 29 juillet 2011, <http://www.bestofverviers.be/verviers/passe-present/1252-loctroi-du-rond-point-kermadec.html> (consulté le 8 septembre 2014) qui montre des photos avant et après le déplacement et *Le patrimoine monumental de la Belgique*, Wallonie 11: Liège, entité de Verviers, Liège, Mardaga, 1984, pp. 143-144 qui indique que c’est suite au passage de l’autoroute qu’à eu lieu le déplacement.

<sup>6</sup> Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement Patrimoine et Énergie, Base de données des biens classés, [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_thema/index.php?details=63079-CLT-0071-01&thema=bc\\_pat](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php?details=63079-CLT-0071-01&thema=bc_pat) (consulté le 8 septembre 2014) et *Le patrimoine monumental de la Belgique*, Wallonie 11: Liège, entité de Verviers, Liège, Mardaga, 1984, pp. 145-146.

<sup>7</sup> PILOU et CRICRI, *Rue de la Grappe ? L’ancien octroi ?*, 14-23 novembre 2008, sur le forum de Best of Verviers <http://verviers.forumactif.fr/t1081-rue-de-la-grappe-l-ancien-octroi> (consulté le 8 septembre 2014) et YP, *L’octroi de la Grappe, classé, se dégingue depuis dix ans, entre Verviers et Dison*, LaMeuse.be, 26 décembre 2013, <http://www.lameuse.be/889411/article/regions/verviers/actualite/2013-12-25/l-octroi-de-la-grappe-classe-se-degingue-depuis-dix-ans-entre-verviers-et-> (consulté le 8 septembre 2014).

gravée « octroi communal ». Il est situé au 206 rue de Limbourg<sup>8</sup>.

Guy DE GROULART



▲► 206 rue de Limbourg et détail.

◀ Boulevard des Gérardchamps à proximité du rond-point Amiral Brasseur-Kermadec.

► 40-42 rue de la Grappe.

<sup>8</sup> LÉON PÉTERS, « Les octrois à Verviers » dans *Temps Jadis*, n° 54, juin 1997, pp. 3-5.





Photos : Guy de Groulart, 9 septembre 2014.



## Journée de l'Histoire

# LIEGE



Le samedi **22 novembre 2014**, la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire organise, en collaboration avec la Société royale « Les Archives Verviétoises », Histoire et Archéologie spadoises et la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve, au Centre Touristique de la Laine et de la Mode (Aqualaine), rue de la Chapelle 30 à Verviers une Journée de l'Histoire sur le thème :

19  
20 **14-18**

### Notre région au début de la guerre 1914

9 h. 30 Accueil.

9 h. 45 Bienvenue et introduction générale par Jacques WYNANTS, président de la SVAH.

9 h. 45 *La Belgique s'en va-t-en guerre* par le professeur Francis BALACE.

11 h. 00 pause

11 h. 15 *Spa, d'un hôpital de campagne de la Croix-Rouge belge au « Kaiserliches Militär Genesungsheim »* par Marc JOSEPH.

11 h. 45 *Les cahiers de souvenirs des civils* par Alex. DOMS.

12 h. 30 Repas

14 h 00 *La mobilisation de la Garde Civique de l'arrondissement de Verviers* par Joël BAUM.

14 h. 30 *Les monnaies de nécessité* par Paul BERTHOLET.

15 h. 00 *En 1914, la Force Publique du Congo belge combat au Cameroun et en Rhodésie* par Léon NYSSSEN.

15 h. 30 Conclusions



*« Le 15 novembre 1914, eut lieu à Verviers, l'enterrement de Léon Fromont, le premier soldat belge décédé en notre ville. Malgré l'heure matinale (8 heures), environ 10.000 personnes accompagnèrent le corps du héros bruxellois au cimetière communal. » (La Vesdre, Organe hebdomadaire, Envoyé gratuitement à tous les soldats de la région de Verviers, No 41, Vendredi 5 Janvier 1917, page 1)*

La participation à la Journée de l'Histoire est gratuite mais l'inscription est obligatoire car le nombre de places disponibles dans la salle est strictement limité à cent personnes.

Possibilité de prendre sur place le repas de midi (assiette anglaise, dessert, boisson, café) au prix de 14 euros en le mentionnant au moment de l'inscription et en faisant un virement au compte IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB de la SVAH. La réservation des repas n'étant effective qu'à la réception du paiement.

Les inscriptions à la journée et les réservations pour le repas doivent être faites chez le président Jacques Wynants par e-mail [Jacques.Wynants@skynet.be](mailto:Jacques.Wynants@skynet.be) ou par courrier postal (rue Carl Grün, 54, 4800 Verviers) pour le 12 novembre au plus tard.

*Ont participé à ce bulletin :*

Jacques Wynants

Alex. Doms

*Réalisation :*

Guy de Groulart

*Pour contacter la société :*

[SVAH.Contact@gmail.com](mailto:SVAH.Contact@gmail.com)

*ou par courrier :*

rue F. Spineux 9

4130 Esneux

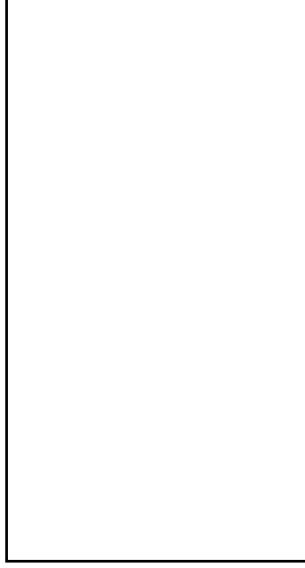
*Sites internet :*

[www.svah.be](http://www.svah.be)

[www.facebook.com/svah1](http://www.facebook.com/svah1)



BELGIQUE-BELGIË  
P.P.  
4130 ESNEUX  
9/2161  
P912313



**SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE  
D'ARCHÉOLOGIE ET  
D'HISTOIRE**

Éditeur responsable : Guy de Groulart  
Rue F. Spineux 9, 4130 Esneux

BULLETTIN TRIMESTRIEL  
Octobre-Décembre 2014